

***Pour une plus grande visibilité du cinéma québécois***

Mémoire présenté à la SODEC

dans le cadre des consultations du  
Groupe de travail sur les enjeux du cinéma québécois

présenté par Bernard Arseneau pour



alliance québécoise  
des techniciens de l'image et du son

17 juillet 2013

Bonjour,

*Je vous remercie pour cette invitation. La pérennité du cinéma québécois est importante pour l'AQTIS et pour notre identité culturelle. Nous avons regardé les questions que vous nous avez soumises et avons constaté que ce sont des questions très complexes qui demandent une grande analyse et dont nous n'avons pas toutes les données pour bien y répondre; voilà pourquoi nous allons tenter d'y répondre brièvement. Par ailleurs, nous nous questionnons à savoir s'il y a réellement moins de visionnement de notre cinéma alors que tant de nouvelles plateformes de diffusion sont offertes, mais non répertoriées.*

#### **La diffusion des films québécois**

1. Quelles sont les façons d'assurer une meilleure accessibilité et visibilité des films québécois? Comment encourager la découverte de la cinématographie québécoise et l'éducation cinématographique?

*Les ciné-clubs de nos écoles et universités ont permis à ma génération de connaître un cinéma autre qu'américain, le québécois entre autres. Une formule adaptée aux années 2000 de cette initiation à notre cinématographie doit être privilégiée. Nos films devraient être disponibles à d'autres endroits que les salles traditionnelles (par exemple, les Maisons de la culture), et des tarifs spéciaux (plus bas) devraient être envisagés.*

2. Faut-il adapter les stratégies de mise en marché aux nouvelles habitudes de consommation et à l'arrivée de nouveaux joueurs (par exemple : Netflix, Club à volonté de Vidéotron)? Si oui, comment? Sinon, pourquoi?

*Avons-nous le choix? Non. Nous croyons qu'il serait important que les fournisseurs de bandes passantes contribuent au financement du contenu.*

3. Faut-il adapter la chronologie des fenêtres de diffusion afin d'assurer la disponibilité des œuvres? Si oui, comment?

*Oui, une plus grande flexibilité serait souhaitée. Ne devrions-nous pas réfléchir à permettre aux films québécois d'être diffusés sur toutes les plateformes en même temps afin de profiter au maximum des campagnes de promotion dont les budgets sont beaucoup plus limités que ceux de nos concurrents? Cela découragerait également le piratage.*

4. Quelles incidences les pratiques d'affaires en distribution et la réglementation de la diffusion ont sur les stratégies des distributeurs et des exploitants de salle? Quelles sont les conséquences de l'application des frais de copies virtuelles sur la distribution des films québécois?

*Appliquer les mêmes frais de copies pour un film québécois d'un budget de deux millions de dollars que pour un film américain de deux cents millions de dollars ne revient-il pas à une certaine forme de « dumping » de la part des Américains?*

5. Quelle devrait être la responsabilité des institutions publiques, des producteurs, des distributeurs, des diffuseurs et des festivals dans l'accessibilité et la visibilité aux films?

*Tous les Québécois doivent avoir accès à leurs films, après tout ils ont payé pour en très grande partie. À partir du moment où il y a de l'argent public en cause, l'accès doit être le plus large possible et c'est le rôle des institutions publiques de s'en assurer.*

## Le financement public et privé

6. Doit-on produire davantage de films avec des budgets modestes, ou doit-on en produire moins avec des budgets conséquents?

*On se doit de produire une variété de films différents s'adressant à différents publics, mais, quel que soit le type de films, le budget devrait toujours être conséquent. Trop souvent, on cautionne des projets trop ambitieux pour les budgets soumis. Les premiers sollicités dans ces cas, ce sont toujours les techniciens, soit par un nombre insuffisant de personnel résultant en une surcharge de travail, soit par l'obligation de travailler au minimum syndical pour des gens d'expérience lorsque ce n'est pas carrément par une demande de différé des salaires. Le retour d'investissement est rarement là, pour ne pas dire inexistant, pour une grande majorité de nos membres. Ces petits budgets encouragent certes les nouveaux talents, mais découragent la continuité.*

7. La production cinématographique québécoise destinée à la salle est-elle assez diversifiée?

*Oui, mais nous croyons que nous misons trop sur l'émergent et pas assez sur la continuité. C'est la continuité qui permet de bâtir une industrie solide, et qui permet aux créateurs et artistes de se développer et de rayonner.*

8. La majorité des fonds publics est allouée à la production. Cette allocation devrait-elle être revue?

*Oui, à la hausse.*

Devrait-on rediriger des ressources vers le développement et la création?

*Nous croyons que des sommes devraient être réservées pour plus de « coaching ».*

Devrait-on rediriger des ressources vers la diffusion et la promotion?

*Nous croyons que de nouvelles sommes devraient également être attribuées à la diffusion et la promotion. Pour ce faire, il faut, entre autres, taxer les nouveaux outils de diffusion.*

*Ce que nous tentons d'exprimer ici, c'est qu'il ne sert à rien de déshabiller Jacques pour habiller Charles. Les budgets de productions étant pour la plupart déjà très bas, jamais nous ne demanderons de les revoir à la baisse, car cela affecterait directement les conditions de travail de nos membres.*

9. Est-ce que le partage actuel entre le soutien à l'émergence des talents et la continuité des œuvres est toujours adéquat?

*Nous croyons que la continuité est déficiente lorsque des techniciens d'expérience ne sont plus sollicités faute de budgets adéquats.*

10. Est-ce que l'aide publique devrait soutenir des projets, la continuité de l'œuvre ou l'entreprise?

*En soutenant la continuité de l'œuvre et de l'entreprise, nous croyons que cela pourra non seulement aider la qualité des projets, mais aussi à structurer une industrie solide.*

11. Comment peut-on diversifier les sources de financement et accroître les revenus pour la production et la diffusion des films québécois?

*Nous savons que de nouvelles habitudes de consommation se sont installées. Il est primordial de les comptabiliser et d'instaurer une forme de redevances adéquates à l'utilisation des bandes passantes et des entreprises comme Netflix. Une taxe à la billetterie ou sous une autre forme pourrait également être considérée en échange de l'accès illimité des majors américains à notre marché.*

## Mesurer le succès

12. À quelle aune doit-on mesurer le succès des films québécois : celle des recettes guichet, du rayonnement global sur toutes les fenêtres, du retour sur investissement, de la reconnaissance internationale? Doit-on en privilégier certains?

*Le succès des films québécois devrait être mesuré en fonction des objectifs du producteur et du distributeur. Tous les films produits ne seront pas des succès de box-office et c'est très bien ainsi. Le succès peut se calculer autrement et doit l'être. Il faut calculer toutes les formes de retombées. C'est complètement injuste de comparer « Rebelle » avec « Bon cop Bad cop », deux films ayant eu un grand succès, mais de manière bien différente.*

13. Quel est l'équilibre entre des objectifs culturels et industriels? Comment pondérer ces différents indicateurs de succès?

*Il nous faut quantifier réalistement les différentes formes de retombées. Nous devrions avoir une étude sur tous les retours sur investissement lorsque nos films sont diffusés à l'étranger. Par exemple, la diffusion dans d'autres pays peut amener des investissements dans d'autres industries au Québec. Les recettes du box-office ne font pas foi de tout. Il faut également se rappeler que le cinéma n'est pas la seule industrie où le gouvernement investit. Il y en a plusieurs autres, mais bien peu ont un rayonnement aussi grand et aussi positif.*

*En conclusion, le cinéma québécois ne pourrait se passer de ses techniciens qui, trop souvent, se retrouvent les parents pauvres des productions et sur qui les premières coupes budgétaires s'effectuent. Leur apport est rarement mis dans la balance des retombées financières et pourtant devrait en être une partie intégrante. Nous considérons — et nous en avons fait la demande formelle au ministre de la Culture avec nos collègues de l'ARRQ, de la SARTEC, de l'UDA et de la Guilde des musiciens — qu'une des conditions qui mène à la décision de financer la production cinématographique ou télévisuelle soit que cette dernière soit en règle avec les associations syndicales reconnues par la loi S-32.1 afin d'assurer que des conditions minimales de travail et la protection d'un filet social soient respectées.*